

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	25
Votants	27*

Date de la convocation :
08/04/2025
Date de l'affichage :
08/04/2025

DELIBERATION N°7 DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quatorze avril, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.

Présents : Patrick ANGLES, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Jean-Christophe BOUCAUD, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Patrick JEAN-FRANÇOIS, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Michel SANCHEZ, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYN.

Absents excusés : Cécile COMPAIN (procuration à Sandra PACHOT), Virginie THOMAS (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD).

Secrétaire de séance : Patrick ANGLES

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (LISTE ANNEXEE)

Vu l'article L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par la commission générale du 27 mars 2025, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le tableau de répartition des subventions aux associations pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve** le tableau de répartition des subventions aux associations tel qu'annexé.
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

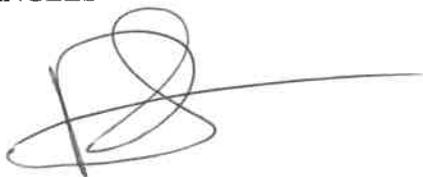
***VOTANTS :**

- 25 pour la subvention à l'association « Hand Ball Cazouls Maraussan » (Brice FORGET et Nathalie PUECH ne prennent pas part au vote),
- 26 pour la subvention à l'association « Aujourd'hui Jaurès » (Serge PESCE ne prend pas part au vote),
- 26 pour la subvention à l'association « FCPE Maraussan » (Rebecka GOURDIN ne prend pas part au vote),
- 27 pour les autres subventions aux associations

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Patrick ANGLES



Le Maire,
Marlène PUCHE



Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20250414-DEL7-140425-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2025

SUBVENTIONS 2025

Libellé	Attribution 2025
A.D.M.R.	200,00 €
AMICALE LAIQUE	550,00 €
ART-HISTOIRE-NATURE	200,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	1 650,00 €
ASSOCIATION MATERNELLE AECSEMM	3 700,00 €
ASSOCIATION MARAUSSAN PRIMAIRE	7 830,00 €
AUJOURD'HUI JAURES	100,00 €
AVENIR DES VIGNERONS LIBRES	300,00 €
LA BULLE A MALICE	200,00 €
COLLEGE CLARDELUNA	200,00 €
COMITE DES FETES	5 500,00 €
COUREURS A PIED ET LOISIRS PLEIN AIR	500,00 €
DDEN	80,00 €
L'ECHIQUIER LA DOMITIENNE	300,00 €
ENFANTS D'ABORD (les)	500,00 €
ESPRIT BOXE 34	2 000,00 €
ETOILE SPORTIVE CAZOULS-MARAUSSAN-MAUREILHAN	5 000,00 €
FCPE MARAUSSAN	500,00 €
F.N.A.C.A.	850,00 €
FOYER RURAL	10 400,00 €
GAZELEC BEZIERS MARAUSSAN VOLLEY BALL	1 300,00 €
HAND BALL CAZOULS MARAUSSAN	1 000,00 €
JARDINS FAMILIAUX MARAUSSAN	200,00 €
JOYEUX BOULISTES (Les)	700,00 €
KARATE	700,00 €
MAAT - YOGA	200,00 €
O.M.S.	1 600,00 €
OLYMPIQUE MARAUSSANAIS (Foot)	1 500,00 €
RIVES D'ORB (les) - RUGBY	9 000,00 €
RUN AND TRAIL	200,00 €
SAINT HUBERT CLUB	800,00 €
TENNIS CLUB	2 500,00 €
CROIX ROUGE	100,00 €
EMMAUS	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
VAVIVIANE	200,00 €
TOTAL GENERAL	60 960,00 €